

## **PRIX GEORGES COLLIGNON**

Le Lions Club Liège Val Mosan organise un concours biennal de peinture à la mémoire de son ancien membre Georges Collignon, décédé en 2002. L'événement est destiné à encourager deux jeunes artistes (moins de 40 ans au 1er juin 2017) domiciliés(es) en Belgique, à poursuivre leur carrière en leur attribuant deux sommes d'argent (Prix Georges Collignon et Prix du Lions Club Val Mosan) et en leur offrant une participation à l'exposition (Musée d'Ansembourg, octobre/novembre 2017) des œuvres des candidats sélectionnés sur dossier.

La septième édition du Prix Georges Collignon, organisée en collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie », le Musée en Plein Air du Sart-Tilman et l'Echevinat de la Culture & de l'Urbanisme de la Ville de Liège, se tiendra en octobre 2017.

Le montant du Prix Georges Collignon est de 3 000 euros.

Le montant du Prix du Lions Club Liège Val Mosan est de 1 000 euros.

La remise des prix aura lieu en octobre 2017, au Musée d'Ansembourg (Féronstrée, 86, B-4000 Liège), où seront exposées trois œuvres de chaque artiste sélectionné.

**Date limite d'inscription** : 18 juin 2017

**Pour tout renseignement** : Pierre Henrion (p.henrion@ulg.ac.be)

### **GEORGES COLLIGNON 1923-2002**

Dès après ses études à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège (1939-1945), Georges Collignon s'engage dans le sillage des avant-gardes. Il participe à l'aventure des abstraits de l'après-guerre. On le retrouve au sein de Réalité-Cobra (1950) et du groupe Art abstrait (1952). Lauréat du Prix de la Jeune Peinture belge en 1950, il devient en Wallonie et à Bruxelles une figure représentative de la nouvelle génération. En s'établissant à Paris (1950-1968), il gagne une renommée internationale à laquelle son retour à Liège ne nuit aucunement.

Il est difficile de définir la manière de Collignon tant la diversité de l'expression est grande. Le meilleur dénominateur commun à toutes ses expériences serait sans doute la qualité proprement picturale du travail. Qu'il s'agisse d'abstraction ou de figuration à laquelle il revient au milieu des années 1960, ses recherches témoignent d'une sensibilité de la ligne, du rythme et de la couleur qui le place parmi les peintres belges les plus remarquables de son temps.

# RÈGLEMENT

## **Article 1.**

Dans le but de promouvoir l'expression picturale contemporaine tout en honorant la mémoire de Georges Collignon (1923-2002), un de ses plus illustres membres, le Lions Club Liège Val Mosan organise un concours biennal de peinture. La septième édition est organisée en 2017, en collaboration avec le Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie », le Musée en Plein Air du Sart-Tilman et l'Echevinat de la Culture & de l'Urbanisme de la Ville de Liège.

## **Article 2.**

Le concours est ouvert aux artistes de moins de 40 ans à la date du 1er juin 2017.

Les candidats doivent être domiciliés en Belgique.

Sont exclus les membres du jury et leurs parents jusqu'au troisième degré compris.

## **Article 3.**

La participation n'est enregistrée que sur envoi du bulletin d'inscription (voir annexe) dûment complété et d'un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une photocopie de la carte d'identité et de reproductions photographiques d'œuvres récentes, accompagnées d'une légende (titre, technique, dimensions, date).

Les dossiers numériques ne sont pas acceptés.

Il est demandé aux candidats d'être particulièrement attentifs à la qualité des documents imprimés qu'ils envoient.

Les dossiers doivent être envoyés avant le 19 juin 2017 (date de la poste) à l'adresse suivante :

Pierre Henrion

10, rue Haisse, B-4670 Mortier

Les dossiers des artistes sélectionnés sont conservés par le Lions Club Liège Val Mosan. Les artistes non-sélectionnés peuvent récupérer leur dossier sur simple demande à l'accueil de l'exposition organisée au Musée d'Ansembourg (Féronstrée, B-4000 Liège), en octobre et novembre 2017.

## **Article 4.**

Deux prix sont attribués :

- le Prix Georges Collignon d'un montant de 3 000 euros
- le Prix du Lions Club Val Mosan d'un montant de 1 000 euros

Le jury se réserve le droit de ne pas les attribuer.

## **Article 5.**

Le jury délibère en deux temps :

- une sélection est effectuée en juin 2017, sur examen des dossiers envoyés. Les candidats retenus sont invités à participer en présentant trois œuvres à l'exposition *Prix Georges Collignon* (Musée d'Ansembourg, Liège, octobre/novembre 2017);

- la désignation des lauréats est effectuée à l'examen des œuvres présentées lors de l'exposition susmentionnée.

Le vote s'effectue à la majorité simple. En cas de parité, la voix du Président est prépondérante. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Les résultats sont proclamés lors du vernissage de l'exposition.

## **Article 6.**

Pour que leur participation soit valable, les candidats sélectionnés pour l'exposition doivent déposer trois œuvres aux dates, heures et lieu qui leur seront communiqués.

Les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone de l'auteur doivent être indiqués au dos de chaque œuvre.

Un système d'accrochage doit être prévu pour chaque œuvre.

Si un artiste sélectionné propose une pièce qui présente des particularités et difficultés techniques d'installation, il s'engage à procéder lui-même à son accrochage et décrochage, aux heures et à l'endroit qui lui seront communiqués.

Le dépôt et la reprise des œuvres se font aux frais, risques et périls des candidats. Aucun transport n'est assuré.

Le Lions Club Liège Val Mosan décline toute responsabilité quant aux travaux qui lui sont confiés. Les candidats sont tenus de faire assurer ceux-ci « tous risques ».

Après la clôture de l'exposition, les œuvres seront impérativement reprises par les candidats aux dates qui leur seront communiquées.

#### **Article 7.**

Le jury, présidé par Pierre Henrion, historien de l'art, professeur à l'École supérieure des Arts de la Ville de Liège, est composé de

- Julie Bawin, Professeur adjoint, Histoire de l'art contemporain, ULg
- Jean-Michel Botquin, galeriste, Galerie Nadja Vilenne
- Pauline Bovy, Directrice administrative, Département de la Culture, Ville de Liège
- Sarah Charlier, coordinatrice de l'Espace d'Art contemporain « Les Brasseurs »
- Alain Delaunois, journaliste, critique d'art
- André Delalleau, artiste, professeur à l'École supérieure des Arts de la Ville de Liège
- Julie Hanique, historienne de l'art
- Michel Leonardi, artiste
- Marie-Hélène Joiret, historienne de l'art, directrice du Centre wallon d'Art contemporain « La Châtaigneraie »
- Yves Randaxhe, historien de l'art, conservateur de la collection d'art contemporain de la Banque Nationale de Belgique
- Françoise Safin, historienne de l'art
- Wilson Trouvé, artiste, Professeur à l'ESA Saint-Luc Liège
- Sébastien Plevoets, artiste, lauréat du Prix Collignon 2015
- deux représentants du Lions Club Liège Val Mosan.

#### **Article 8.**

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire une ou plusieurs des œuvres sélectionnées, à toutes fins utiles, pour la promotion du concours.

#### **Article 9.**

Le fait de participer au concours entraîne pour le concurrent l'acceptation inconditionnelle des dispositions du présent règlement. Son interprétation est laissée à l'appréciation des organisateurs.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Pierre Henrion (e-mail : p.henrion@ulg.ac.be).

**PRIX GEORGES COLLIGNON**

Date limite d'inscription : 19 juin 2017

Je, soussigné .....

né(e) le .....

domicilié(e) rue ....., n°.....,

à (code postal) ..... (ville) .....

Tél. .... // e-mail .....

déclare par la présente m'inscrire au Prix Georges Collignon et accepte sans réserve toutes les clauses de son règlement.

Je m'engage, dans le cas où je serais sélectionné(e) à participer avec trois œuvres à l'exposition *Prix Georges Collignon* qui sera organisée à Liège, au Musée d'Ansembourg en octobre/novembre 2017.

....., le .....

"LU ET APPROUVE"  
Signature